

NOTE DE SERVICE N° 423 /PAC/DG/DPSOI/DC/DP-OPS

Portant suivi des opérations de manutention des navires vraquiers au Port de Cotonou

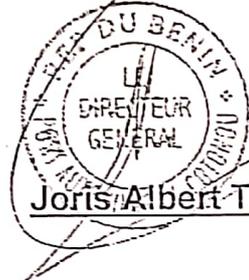
Dans le cadre de l'amélioration de la productivité des navires vraquiers accostant au Port de Cotonou, les opérations de chargement et de déchargement doivent faire l'objet d'un suivi strict de la part des consignataires, des manutentionnaires, des commissionnaires agréés en douane, des enleveurs, des sociétés de relevage et autres parties prenantes.

Avant le démarrage des opérations d'un navire, un plan de manutention doit être mis en place. Le manutentionnaire est chargé de la coordination des activités avec tous les acteurs impliqués à travers une séance quotidienne de recherche de solutions aux éventuelles difficultés devant impacter la productivité du navire.

Le Directeur de la Capitainerie, commandant du Port, et le Chef du Département des Opérations du Port Autonome de Cotonou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte de la présente note qui entre en vigueur pour compter de sa date de signature.

Cotonou, le 02 Août 2019

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT
AUTONOME DE COTONOU,


Joris Albert THYS.-

AMPLIATIONS :

DG	:	1	Directions :	11
DPSOI	:	1	Départements :	4
CSP	:	1	SYND:	1
Manutentionnaires	3		ARCH:	1
CLASSEUR:	1		BEAR:	1
Douane:	1		COLARA:	1
SOBEMAP:	1		FEBECAD:	1